

# المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## Intervention de M. Nizar Baraka

### Président du Conseil Economique Social et Environnemental

#### Morocco Today Forum

### Disparités régionales : Ecosystème pour la concrétisation d'un développement harmonieux

20 juillet 2018

#### **Honorable Assemblée,**

Je félicite tout d'abord les organisateurs, le groupe le Matin, pour ce rendez-vous annuel de réflexion et de débat qu'est le Morocco Today Forum, et pour le choix de la thématique de cette année, celle de la concrétisation d'un développement harmonieux. Cet objectif, Sa Majesté le Roi Mohammed VI en a tracé la voie à travers le chantier de la régionalisation avancée, considérant, dès son accession au Trône dans son discours du 12 octobre 1999, la région comme, je cite, « *un jalon essentiel dans la consolidation de la démocratie locale, un domaine fécond pour le développement économique et social et un vaste espace pour la réflexion et la planification, dans un cadre large et pour un avenir meilleur, dans la coopération et l'harmonie avec les autres entités territoriales, en tant qu'outil d'unification et facteur de cohésion* ». Fin de citation Royale.

Ce processus, qui va bien au-delà d'une simple décentralisation, a été pensé comme un moyen et un objectif de modernisation de l'Etat, constituant l'épine dorsale d'un Maroc nouveau permettant d'approfondir la démocratie locale, d'élaborer, au niveau régional, des stratégies et des plans spécifiques et adaptés de développement social, économique et environnemental et d'assurer une intégration et une véritable proximité dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques.

La nouvelle Constitution est venue apporter un cadre institutionnel à cette vision, faisant de la région une collectivité territoriale prépondérante, aussi bien du point de vue juridique que sur le plan des compétences, et accordant aux instances régionales la primauté ainsi qu'une grande marge de manœuvre administrative et financière dans le cadre d'une application vertueuse du principe de la subsidiarité.

A travers un découpage administratif de 12 espaces régionaux équilibrés et complémentaires, la régionalisation est venue constituer un instrument de développement, et un véritable vecteur de territorialisation des politiques publiques, avec comme finalités, conformément aux Hautes Orientations Royales énoncées dans le discours d'ouverture du parlement en octobre 2016, de – je cite – *« permettre au citoyen de régler ses affaires, dans les meilleures conditions et les plus brefs délais possibles, et aussi de simplifier les procédures et de rendre les services et les prestations de base plus proches du citoyen »* - fin de citation.

Le citoyen a donc clairement été placé au centre et à la finalité du processus et c'est là où se situe la spécificité du modèle de régionalisation adopté par le Maroc qui est un modèle particulier et adapté au territoire, à la culture et à l'organisation de notre pays.

Car ce même citoyen élit, au suffrage universel direct, les conseils régionaux qui sont notamment chargés de la gestion des affaires locales, dans le cadre d'un processus participatif et à travers une concertation étroite avec les citoyens, favorisant ainsi l'émergence d'élites locales ainsi qu'une culture de reddition des comptes. Voilà la philosophie et la promesse de la régionalisation avancée : contribuer à rapprocher la décision publique des citoyens, à leur ouvrir de nouveaux espaces de contribution et d'enrichissement des politiques publiques, tout en tenant compte des vocations des territoires, de leurs atouts, de leurs limites et de leurs complémentarités.

Cette orientation est d'autant plus stratégique qu'à l'heure actuelle notre pays est confronté à de fortes disparités à la fois intra- et inter-régionales. Trois régions sur 12 (à savoir, Casablanca-Settat (32,2%), Rabat-Salé-Kenitra (16%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (10,1%)), réalisent plus de la moitié du PIB de notre pays, et concentrent l'essentiel de la richesse, des infrastructures, des entreprises et des services. Les autres régions enregistrent des taux de pauvreté notablement plus élevés que la moyenne nationale de 4,8% à l'instar de la région de Béni Mellal-Khénifra où ce taux se situe à 13,4% ainsi que des difficultés d'accès aux services



sociaux, notamment, à l'éducation (en termes de qualité de l'éducation, de cumul d'années de scolarisation), d'accès aux soins (faiblesse de l'encadrement médical, longs délais d'attente pour accéder aux soins...) etc.

Et bien sûr, ce constat est aggravé dans les zones enclavées et montagneuses, ainsi qu'au niveau des zones frontalières, où le manque d'opportunités économiques et le déficit d'accès aux services sociaux sont plus prégnants. Par conséquent, le niveau de développement des régions demeure généralement conditionné par l'attractivité des territoires et l'exploitation pleine de leurs potentialités.

In fine, ces écarts réduisent les opportunités d'ascension sociale des enfants, qui sont non seulement fortement liées à leur milieu social mais encore plus à leur milieu de résidence.

Selon le Haut-Commissariat au Plan, il faudrait environ 24 ans pour que le processus de convergence arrive à réduire les disparités régionales actuelles de moitié.

### **Mesdames et Messieurs,**

La régionalisation avancée est destinée à être un vecteur pour un développement plus équilibré du pays, en s'appuyant sur les potentialités propres de chaque région afin de créer des pôles de développement et des bassins d'emplois et des opportunités permettant de répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens sur leurs propres territoires. D'ailleurs, le Souverain a, dans ce cadre, insisté sur la nécessité d'ajuster les politiques publiques aux préoccupations des citoyens, en fonction des besoins et des spécificités de chaque région.

Pour ce faire, il est prévu que l'Etat et les élus régionaux s'engagent, dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens, sur la programmation et le financement pluriannuels de projets structurants tels que le développement d'infrastructures, le soutien aux filières d'avenir, la promotion de l'emploi ou la mise en œuvre de mécanismes de cohésion sociale.

C'est ainsi que la primauté dans la mise en œuvre de la régionalisation avancée a été accordée aux provinces du Sud, en étant les premières à conclure ces contrats-programmes dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, dont la mise en œuvre a été lancée en 2015 par Sa Majesté le Roi suite à l'élection des conseils régionaux.

Ce nouveau modèle, élaboré en concertation avec les populations de ces régions, en tant que prélude à l'autonomie, repose sur les piliers du développement économique et la création de pôles de compétitivité, la promotion sociale, la bonne gouvernance et la durabilité.

Ainsi, il prévoit, au niveau économique, de valoriser les ressources locales comme les phosphates, de développer l'agriculture, l'industrie et l'économie de la mer ainsi que l'écotourisme, tout en faisant bénéficier directement les investisseurs et la population locale de nombreuses opportunités économiques.

Sur le plan social, en réponse aux attentes de la population, un programme majeur de services sociaux a été lancé avec notamment la construction d'un Centre Hospitalier Universitaire à Laâyoune ainsi qu'une Technopole à Foug El Oued, complétée par un complexe universitaire et de formation.

Au niveau de la durabilité et de la connectivité, le nouveau modèle prévoit le développement des énergies renouvelables, la préservation des systèmes naturels et de la diversité, ainsi que le renforcement de la connexion des provinces du Sud avec son environnement régional et continental.

Au total, ce sont plus de 7 milliards d'Euros qui ont été déclinés en 685 projets, dont le taux de réalisation est aujourd'hui de 48%, et qui contribueront à insuffler une nouvelle dynamique de croissance et un développement territorial fondé sur des pôles économiques régionaux, valorisant les richesses et les potentialités locales, induisant une création soutenue de richesses et d'emplois, permettant aux provinces du Sud d'être un modèle pour d'autres régions et de constituer une véritable plateforme pour l'ensemble de la région, facteur de croissance, de paix et de stabilité.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le nouveau modèle de développement de notre pays, que Sa Majesté le Roi a appelé de ses vœux, implique une accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, garantissant une articulation fluide entre les multiples niveaux de l'action publique. L'objectif étant de faire de la régionalisation avancée un moyen d'assurer plus de cohésion et donc plus d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques en passant d'une logique des silos à une approche globale et intégrée.



Le Conseil Economique, Social et Environnemental a, dans ses deux avis spécifiquement dédiés à la régionalisation et aux conditions de sa mise en œuvre, appelé à accélérer l'adoption de la Charte de la déconcentration, ainsi que de la Charte de l'investissement et à la réforme des centres régionaux d'investissement.

Le Conseil a également mis l'accent sur l'importance de renforcer les ressources financières des régions, de mobiliser des financements propres et de soutenir les régions les plus défavorisées dans l'effort de mise à niveau et de solidarité.

Parallèlement, élément majeur de cette grande réforme de l'Etat, les ressources humaines. Nous avons appelé, dans ce cadre, à établir et à assurer un plan de transfert effectif et progressif des compétences, nécessaire à la réussite de cette grande réforme de l'Etat.

Pour sa part, le citoyen doit pouvoir être en mesure d'accompagner cette dynamique et, surtout, d'en être le premier bénéficiaire dans son quotidien, à travers un accès plus juste aux services sociaux et une répartition équitable des fruits de la croissance ; mais également à travers sa participation, en s'impliquant activement dans les espaces d'expression et de concertation que sont les comités de consultation régionaux prévus par la loi.

Toutes ces recommandations sont susceptibles de donner plus visibilité sur le moyen terme et de consolider la confiance des citoyens et de l'ensemble des acteurs concernés dans le processus.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le choix Royal de la régionalisation avancée comme outil de concrétisation d'un développement harmonieux est un chantier déterminant pour l'avenir de notre pays.

Il appartient aux acteurs de s'en approprier les potentialités et de dessiner, dans la concertation et la complémentarité, les contours des régions du Maroc de demain.